



Déclaration Liminaire Formation spécialisée du 13 février 2024

Madame la Présidente,

Il est des moments où rester dans le dialogue est compliqué pour le syndicalisme, tant le mépris ambiant pourrait nous inciter à nous refermer sur nous-même.

Il y a aujourd'hui des centaines de militants de la CGT victimes de discrimination syndicale, poursuivis qui pour avoir collé un autocollant, qui pour avoir entouré un bâtiment de papier toilette. Il y a des milliers de salariés qui se sont battus contre une réforme des retraites qu'ils estimaient injuste et que le gouvernement n'a pas écoutés.

Et puis, il y a ceux dont la colère serait légitime, ceux qui ont le droit de s'attaquer aux services publics, ceux qui peuvent bloquer des autoroutes et à qui le gouvernement envoie les forces de l'ordre, mais pour les accompagner.

Nous le savons, ces messages sont faits pour nous diviser. Lorsqu'il sort du poujadisme, le combat des agriculteurs rejoint celui de tous les salariés en parlant du mieux vivre pour tous, de la fin du productivisme, de consommation locale, de préservation de la santé des exploitants comme des consommateurs.

Le mépris ambiant, c'est aussi la proposition de quelques dizaines d'€ de prime pour les agents de la DGFIP quand députés et sénateurs augmentent leurs frais de mandat de 300 € et 700 € par mois, les portant à 5 950 € et 6 600 € (et nous ne vous ferons pas l'affront de vous rappeler nos précédentes déclarations liminaires sur l'augmentation des hauts fonctionnaires dont vous faites partie et des cadres supérieurs).

Le mépris, c'est une prime allouée arbitrairement à moins de 20 % des agents pour avoir subi GMBI, mais mesquinement refusée à quelques-uns qui ne rentrent pas dans le cadre.

Vous l'aurez compris, Madame la Présidente, la CGT Finances Publiques dénonce ce mépris ambiant des agents de la DGFIP et entend continuer à porter les revendications de ceux-ci tant en matière de rémunérations qu'en matière de santé et sécurité au travail.

La CGT Finances Publiques de la Somme appelle l'ensemble des agents à se mobiliser par la grève et/ou en manifestation :

D'abord le 8 mars prochain pour protester contre les inégalités entre les hommes et les femmes et gagner l'égalité réelle au travail et dans la vie. Dans la fonction publique et à la DGFIP, même si on peut penser que les grilles de salaires nous prémunissent des inégalités salariales, la réalité est différente ! Ainsi, dans la fonction publique, 63 % des agents publics sont des femmes, mais elles représentent 70 % des bas salaires et gagnent en moyenne 19 % de moins que les hommes. À la DGFIP, les femmes occupent plus majoritairement les postes moins qualifiés ; 62,5 % en catégorie C, 58,6 % en catégorie B et 51 % en catégorie A.

À ce titre, la loi de transformation qui tend à généraliser le recrutement contractuel est un levier fort pour recruter les femmes dans les catégories les moins bien payées :

- Catégorie C : 905 femmes pour 306 hommes ;
- Catégorie B : 521 femmes 193 hommes ;
- Catégorie A : 167 femmes 261 hommes ;
- A+ seulement 2 hommes.

Les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel (84 % des temps partiels à la DGFIP), ce qui les pénalise en termes de déroulé de carrière (impact sur les prises d'échelon) et de retraite (carrières incomplètes qui entraînent des retraites inférieures de 18 % à celles des hommes). Sans compter la perte de salaire liée au temps partiel.

La CGT Finances Publiques de la Somme appelle ensuite à se mobiliser le 19 mars prochain pour le pouvoir d'achat via l'augmentation du point d'indice et contre les rémunérations au mérite !

La CGT Finances Publiques exige, en plus des revendications portées dans le cadre des négociations indemnitaires, en cours : :

- La retraite à 60 ans ;
- La semaine à 32 h et non la semaine de travail en 4 jours ;
- Un déroulé de carrière linéaire ;
- Le complément de traitement indiciaire (CTI) ;
- L'intégration des primes dans le traitement ;
- La revalorisation du point d'indice de 10 % et une indexation sur l'inflation ;
- La défense du statut de la fonction publique ;
- Une réelle politique d'égalité avec en particulier la résorption des inégalités salariales.

La CGT Finances Publiques de la Somme constate la densité de l'ordre du jour de cette réunion de formation spécialisée qui comporte 12 points à examiner en une durée prévisionnelle de 4 heures ! (dont trois relatifs à des avis sur des projets de changements de conditions de travail de nos collègues). Les représentants du personnel doivent-ils interpréter cette densité comme du mépris ou une méprise quant à leur efficacité dans l'examen des points à l'ordre du jour ? Le secrétaire de la formation spécialisée a-t-il d'ailleurs été consulté préalablement à la définition de l'ordre du jour comme le prévoit l'article 88 du décret du 20 novembre 2020 ?

Madame la Présidente, il n'est pas question pour les élus de la CGT Finances Publiques de la Somme de bâcler l'examen de ces points afin de tenir le délai imparti, la sécurité et la santé des agents méritent en effet qu'on y consacre le temps nécessaire !